Conseil de sécurité Débat

La Situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Résolution 2334 (2016)

New York, le 19 décembre 2023

Déclaration lue par Pascale Baeriswyl Représentante Permanente de la Suisse auprès des Nations Unies

Monsieur le Président,

Je remercie le Coordinateur spécial Tor Wennesland et le Général de Division Patrick Gauchat pour leur participation à cette séance. Nous saluons et remercions leurs grands efforts en vue de faire respecter le droit international humanitaire et des droits humains ainsi que de liaison avec tous les acteurs régionaux afin d'éviter une escalade régionale.

Comme le rappelle le dernier rapport du Secrétaire général, la résolution 2334 de ce Conseil condamne – je cite – « tous les actes de violence visant des civils, y compris les actes de terreur, ainsi que tous les actes de provocation, d'incitation à la violence et de destruction ». Dans cet esprit, la Suisse a condamné les actes de terreur commis par le Hamas le 7 octobre dernier et appelle depuis à la libération immédiate et inconditionnelle des otages. Le Secrétaire général condamne aussi fermement, dans son rapport, ces actes de terreur, y compris les prises d'otage ainsi que les violences sexuelles commises au cours des attaques par le Hamas.

Depuis, des milliers de civils ont tragiquement perdu la vie en Israël et encore beaucoup plus dans l'ensemble du Territoire palestinien occupé. Le risque de régionalisation du conflit reste réel, comme le montrent les tensions croissantes de part et d'autre de la ligne bleue.

La situation en Cisjordanie et à Jérusalem-Est le démontre également. Le nombre de morts parmi les civils y atteignait déjà des records effrayants avant le 7 octobre. Depuis cette date, les violences sont en hausse et – selon l'ONU – plus de 250 Palestiniens, dont un quart d'enfants, ont été tués. Plus de deux tiers d'entre eux sont morts lors d'opérations israéliennes, y inclus des frappes aériennes et des incursions, notamment dans les camps de Tulkarem, de Jénine et de Balata. La Suisse appelle Israël à respecter ses obligations de droit international lors de telles opérations. En particulier, l'usage de la force doit notamment répondre aux critères de nécessité et de proportionnalité et protéger les droits de tout individu à la vie et à la sécurité de sa personne.

En outre, nous condamnons les actes violents commis par des colons contre les civils palestiniens, qui renforcent l'environnement coercitif régnant en Cisjordanie. Celui-ci a mené à la mort de plusieurs Palestiniens, au déplacement forcé de plus d'un millier de civils et à la destruction d'infrastructures essentielles depuis le 7 octobre. La montée de cette violence est

inacceptable. La Suisse rappelle les obligations d'Israël en vertu du droit international, y compris l'obligation de protéger la population civile. Dans un environnement d'impunité presque complète, des enquêtes indépendantes doivent être menées concernant toutes les violations du droit international afin que leurs auteurs soient traduits en justice. En outre, les colonies israéliennes en Territoire palestinien occupé sont illégales au regard du droit international humanitaire, comme mentionné dans la résolution 2334. En tant que puissance occupante, Israël doit s'abstenir de prendre des mesures qui introduiraient des changements permanents dans le Territoire palestinien.

Monsieur le Président,

Aujourd'hui à Gaza, la protection des civils n'est pas respectée. L'aide reste insuffisante : il faut l'augmenter, s'assurer de sa pertinence et surtout créer les conditions pour sa distribution efficace dans toute la bande de Gaza. Nous saluons l'ouverture de Kerem Shalom et attendons qu'elle permette l'entrée de biens humanitaires et commerciaux par une diversité de voies d'accès.

Face à la situation humanitaire catastrophique dans la bande de Gaza avec un risque réel d'un effondrement de l'ordre social, nous espérons que ce Conseil saura assumer sa responsabilité et se prononcer pour soutenir la population civile gazaouie dans le besoin.

Tout en reconnaissant le droit d'Israël d'assurer sa défense et sa sécurité, nous appelons les parties au conflit à respecter le droit international humanitaire, notamment à remplir leurs obligations dans la conduite des hostilités, en particulier celles de respecter les principes de proportionnalité, de distinction et de précaution, en toute circonstance.

Nous devons soutenir tout processus en faveur de la paix et de la sécurité. La participation pleine, égale et significative des femmes palestiniennes et israéliennes est essentielle. La solution à deux Etats est le seul fondement à même de garantir la paix et la stabilité dans la région. Nous devons contribuer à reconstruire ce fondement pour deux Etats démocratiques, Israël et la Palestine dont Gaza fait partie intégrante, vivant côte-à-côte, en paix, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues.

Je vous remercie.

Unofficial translation

Mr President,

I would like to thank Special Coordinator Tor Wennesland and Major General Patrick Gauchat for their participation in this meeting. We welcome and thank them for their important efforts to ensure respect for international humanitarian and human rights law, and to liaise with all regional actors to avoid regional escalation.

As the Secretary-General's latest report points out, Resolution 2334 of the Security Council condemns – and I quote – "all acts of violence against civilians, including acts of terror, as well as all acts of provocation, incitement and destruction". In this spirit, Switzerland condemned the acts of terror committed by Hamas on 7 October and has since called for the immediate

and unconditional release of the hostages. In his report, the Secretary-General also strongly condemns these acts of terror, including the taking of hostages and the sexual violence committed during the attacks by Hamas.

Since then, thousands of civilians have tragically lost their lives in Israel and many more throughout the Occupied Palestinian Territory. The risk of regionalisation of the conflict remains real, as shown by the growing tensions on both sides of the Blue Line.

The situation in the West Bank and East Jerusalem also demonstrates this. The number of deaths among civilians there was already reaching frightening records before 7 October. Since then, violence has increased and – according to the UN – more than 250 Palestinians, a quarter of them children, have been killed. More than two thirds of them died during Israeli operations, including air strikes and incursions, particularly in the Tulkarem, Jenin and Balata camps. Switzerland calls on Israel to respect its obligations under international law during such operations. In particular, the use of force must meet the criteria of necessity and proportionality and protect every individual's right to life and security of person.

We also condemn the violent acts committed by settlers against Palestinian civilians, which reinforce the coercive environment prevailing in the West Bank. This has led to the deaths of several Palestinians, the forced displacement of more than a thousand civilians and the destruction of essential infrastructure since 7 October. The escalation of this violence is unacceptable. Switzerland recalls Israel's obligations under international law, including the obligation to protect the civilian population. In an environment of near complete impunity, independent investigations must be carried out into all violations of international law in order to bring the perpetrators to justice. In addition, Israeli settlements in the Occupied Palestinian Territory are illegal under international humanitarian law, as mentioned in Resolution 2334. As the occupying power, Israel must refrain from taking any measures that would introduce permanent changes in the Palestinian Territory.

Mr President,

In Gaza today, the protection of civilians is not being respected. Aid remains insufficient: it must be increased, its relevance must be ensured and, above all, the conditions must be created for its effective distribution throughout the Gaza Strip. We welcome the opening of Kerem Shalom and expect it to allow the entry of humanitarian and commercial goods via a variety of access routes.

In view of the catastrophic humanitarian situation in the Gaza Strip, with a real risk of a collapse of the social order, we hope that this Council will assume its responsibility and will be able to speak out in support of the Gazan civilian population in need.

While recognising Israel's right to ensure its defence and security, we call on the parties to the conflict to respect international humanitarian law, in particular to fulfil their obligations in the conduct of hostilities, in particular to respect the principles of proportionality, distinction and precaution in all circumstances.

We must support any process that promotes peace and security. The full, equal and meaningful participation of Palestinian and Israeli women is essential. The two-state solution is the only

foundation for peace and stability in the region. We must help to rebuild this foundation for two democratic states, Israel and Palestine, of which Gaza is an integral part, living side by side, in peace, within secure and recognised borders.

Thank you.